



**Séance extraordinaire du conseil municipal
21 janvier 2026 à 19 h 29
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

Monsieur Luc Martel , Maire
Monsieur Luc Leblanc , Conseiller municipal
Madame Sophie Coulombe , Conseillère municipale
Madame Stéphanie Carrière , Conseillère municipale
Madame Nathalie Desjardins , Conseillère municipale

SONT ABSENTS

Madame Carole Viau , Conseillère municipale
Madame Carole Gagnon , Conseillère municipale

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Jean-Philippe Gadbois , directeur général
Madame Marie-Eve Beaumier , directrice du Service des communications
Madame Asmaa Elfadil , Coordonnatrice - Service juridique, greffe et vie démocratique

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
- 3 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-01-001 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc :

POUR :

madame la conseillère Nathalie Desjardins

monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Stéphanie Carrière
madame la conseillère Sophie Coulombe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2026 soit adopté, tel que présenté.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2026-01-002 2.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QU'au cours de l'année 2026, la Ville aura à pourvoir un budget comportant des revenus au montant total de 43 908 000 \$ et des dépenses au montant total équivalent;

ATTENDU la présentation du budget 2026 par le trésorier lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Coulombe :

POUR :

madame la conseillère Nathalie Desjardins
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Stéphanie Carrière
madame la conseillère Sophie Coulombe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le budget des activités de fonctionnement de l'année 2026, au montant total de 43 908 000 \$, soit adopté.

QUE le conseil décrète que le budget soit publié dans une édition du Sauverois, lequel est diffusé sur le territoire de la Ville.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et s'assure d'y répondre de façon claire et précise.

2026-01-003 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Stéphanie Carrière :

POUR :

madame la conseillère Nathalie Desjardins
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Stéphanie Carrière
madame la conseillère Sophie Coulombe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 19h44.

Luc Martel

Maire

Yan Senneville

Le greffier et directeur du Service juridique,
greffe et vie démocratique,